

Article 1 : Organisation

Le Run&Bike est organisé par la section Triathlon du CJAC (Côte de Jade Athlétic Club) et est inscrit au calendrier de la ligue FFTri des Pays de la Loire.

Article 2 : Présentation

La course est avant tout une épreuve de découverte, conviviale, accessible à tous. Elle est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, le parcours de 15km est ouvert aux personnes âgées d'au moins 16 ans et plus et le parcours 8km est ouvert aux personnes âgées de 14 ans et plus. Le Run&Bike est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale).

Les coureurs s'élancent en premier sur une piste d'athlétisme et parcours 800 mètres (2 tours de piste) puis quittent la piste pour rejoindre leur binôme vététiste pour effectuer ensemble le parcours défini. Les équipiers restent groupés, le VTT servant de témoin pour un passage de la main à la main avec prise de relais de durée libre.

Article 3 : Parcours

- Parcours 15km

Le parcours est constitué d'une boucle de 15 km L'épreuve se déroule sur un circuit avec une majorité du parcours en chemin passant par les abords de l'étang du Val Saint Martin et le canal de Haute Perche.

- Parcours 8km

Le parcours est constitué d'une boucle de 8 km L'épreuve se déroule sur un circuit avec une majorité du parcours en chemin passant par le canal de Haute Perche.

- Parcours enfants

4km : l'épreuve est réservée aux enfants de 11 à 13 ans. Le parcours se déroule sur une majorité de chemin

2km : l'épreuve est réservée aux enfants de 8 à 10 ans. Le parcours se déroule sur une majorité de chemin

Dans le souci de respecter le site, et dans une démarche éco-responsable il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

Article 4 : Règles de course

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire du départ à l'arrivée pour chaque équipier (1 casque par personne).

Les participants sont tenus de respecter le Code de la route et s'efforceront (dans la limite du possible) d'emprunter que la moitié droite de la chaussée. Les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite. Interdiction de monter à deux simultanément sur le VTT. Le dossard doit être porté par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification. Les équipes devront rester groupées, pas plus de 20 mètres d'écart entre les 2 équipiers : si tel était le cas, l'équipier devant sera stoppé afin d'attendre son partenaire. Dans tous les cas, les concurrents se soumettront aux décisions de l'Organisateur et aux décisions des commissaires de course. Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des commissaires de

course.

Article 5 : Sécurité

Le parcours passe par des chemins susceptibles d'être empruntés par des promeneurs : les coureurs doivent impérativement adapter leur vitesse lors du dépassement ou lors du croisement de tout promeneur, et prendre une marge de sécurité suffisante pour anticiper tout changement de trajectoire des piétons. Tout incident avec un promeneur pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve, et engager la responsabilité civile du concurrent.

De même, le parcours emprunte les abords immédiats du canal de Haute Perche. A ce titre, il y a des passages à effectuer sur des petites passerelles en bois. Lors de ces passages, la priorité est donnée au vététiste. Des bénévoles seront répartis tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la circulation.

Article 6 : Licences

Les licenciés FFTRI présentent leurs licences au moment du retrait du dossard.

Les autres licenciés d'autres fédérations, sont considérés comme non licenciés pour la pratique des épreuves enchaînées.

Les non-licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude au triathlon ou Run & Bike en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

Article 7 : Inscriptions et Tarifs

Inscriptions par internet via le site cotedejadeac.com OU sur place le jour de l'épreuve avec une majoration de 3€ par équipe.

Règlement se fera par chèque ou en liquide.

Tarifs 15km : 15€ par équipe

Tarif 8km : 8€ par équipe

Tarif 4km et 2km : Gratuit

Le nombre d'inscription est limité à 150 équipes.

Licences ou certificats médicaux à présenter au secrétariat le jour de l'épreuve.

En cas de désistement d'un concurrent, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'Organisateur.

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes:

- Paiement des droits d'inscription
- Certificat médical ou copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du Run and Bike ou du triathlon comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins d'un an au jour de l'épreuve à remettre sur place. Si vous êtes licencié(e) de la Fédération Française de Triathlon, vous devez présenter, le jour de l'épreuve, votre licence-adhésion en cours de validité
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire

ATTENTION : votre inscription ne sera validée que lorsque toutes les pièces seront fournies (règlement des droits d'inscription, certificat médical valide, autorisation parentale si besoin). En attendant votre inscription sera considérée comme « en attente ». Passé ce délai ou si les quotas d'inscription s'avèrent atteints, votre pré-inscription sera annulée.

Article 8 : Responsabilité et Garanties

Responsabilité civile : l'Organisateur a souscrit une assurance responsabilité qui couvre sa responsabilité civile et celle des Concurrents inscrits, entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, pour tous les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou à d'autres concurrents.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient en plus des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol de matériel, ainsi que d'accident, de défaillance, de blessures, d'invalidité ou de décès survenu à un concurrent. Le concurrent a bien pris note qu'il doit s'assurer personnellement pour tous les risques encourus lors de la pratique de l'épreuve.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. La signature lors du retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Article 9 : Droit à l'image

Le participant donne à l'Organisateur le droit d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. En outre, il déclare accepter toute exploitation par l'Organisateur, **sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour** lui-même ou tout partenaire, sponsor, fournisseur de l'événement (excepté pour l'utilisation de campagne publicitaire).

Article 10 : Classements-Récompenses

Seront récompensés à l'issue de l'épreuve :

Scratch Homme (3 première équipes)

Scratch Femmes (3 première équipes)

Scratch Mixte (3 première équipes)

La présence d'au moins un des deux équipiers est obligatoire lors de la remise des prix pour pouvoir prétendre à la récompense.

Article 11 : Programme

9h00 à 10h00: Remise des dossards

10h: départ de la course : 15km

10h30 : Départ de la course : 8km

Podium 30' après l'arrivée de la première équipe.

Ravitaillement sera au niveau de l'arrivée.

Article 12 : Accès

Départ et arrivée au complexe sportif du Val Saint Martin à PORNIC.

Article 13 : Secours

Un poste de secours mobile sera présent sur site, avec 4 secouristes minimum.